



Entretien jardin en location

Par **papillon26**, le **27/06/2013** à **22:54**

bonjour

Nous sommes en location dans un logement appartenant à un office HLM.

Lorsqu'on entretient notre jardin nous laissons des zones d'herbes sauvages et nous tondons tout autour. Mais nos voisins se sont plaints à la mairie qui a envoyé un courrier à l'office HLM qui nous demande maintenant de tondre entièrement notre jardin.

Peuvent-ils nous contraindre à le faire?

Quels sont nos droits et obligations à ce sujet?

Qu'est-ce qu'on risque?

Quels sont les limites si on veut un coin de jardin sauvage?

Je vous remercie d'avance pour votre aide

Par **Lag0**, le **28/06/2013** à **12:21**

Bonjour,

Il faudrait savoir si ces zones d'herbes sauvages peuvent créer un préjudice ou un trouble anormal, à vos voisins.

Si oui, il est normal que votre bailleur, s'il est lui-même apostrophé à ce sujet par les voisins, vous demande de faire cesser le trouble.